



Traité 'Houlin

Michna 4 - Chapitre 1

הַשׁוֹחֵט מִן הַצְּדָדִין, שְׁחִיטתוֹ כְּשֶׁרָה;
הַמּוֹלֵק מִן הַצְּדָדִין, מְלִיקתוֹ פְּסוּלָה.
הַשׁוֹחֵט מִן הָעֶרְךָ, שְׁחִיטתוֹ פְּסוּלָה;
הַמּוֹלֵק מִן הָעֶרְךָ, מְלִיקתוֹ כְּשֶׁרָה.
הַשׁוֹחֵט מִן הַצְּוָאר, שְׁחִיטתוֹ כְּשֶׁרָה;
הַמּוֹלֵק מִן הַצְּוָאר, מְלִיקתוֹ פְּסוּלָה,
שְׁכָל הָעֶרְךָ כְּשֶׁר לְמְלִיקָה,
וְכָל הַצְּוָאר כְּשֶׁר לְשְׁחִיטָה.
נִמְצָא,

כְּשֶׁר בְּשְׁחִיטָה, פְּסוּל בְּמְלִיקָה;
כְּשֶׁר בְּמְלִיקָה, פְּסוּל בְּשְׁחִיטָה:

Celui qui procède à l'abattage du côté [de la gorge], son abattage est valide. Celui qui procède à la méliqa (qui écorche la nuque avec l'ongle) de côté, son écorchage est invalide. Celui qui abat du bas de la nuque, son abattage est invalide. Celui qui abat du cou, son abattage est valide. Celui qui écorche du cou, son écorchage est invalide, car toute la nuque est apte à l'écorchage, et tout le cou est apte à l'abattage. On constate que ce qui est valable pour l'abattage n'est pas valable pour le l'écorchage et que ce qui est valable pour l'écorchage n'est pas valable pour l'abattage.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions